

AGRI

DÉCIS
SIONS



Gestion de l'entreprise agricole

Initiation à la comptabilité agricole

Étienne Lelièvre

- Comprendre la mécanique de base de la comptabilité
- Réaliser un compte de résultat et un bilan
- S'entraîner grâce aux exercices



Avertissement et mode d'emploi

Ce livre a été rédigé en toute bonne foi. S'il contient des erreurs, nous vous prions de les signaler en transmettant vos observations à : lelievreetienne@neuf.fr

Il est destiné aux étudiants, aux futurs agriculteurs, aux associés de sociétés agricoles, aux conseillers, aux comptables, et à tous ceux qui vivent dans le monde agricole.

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables ANC N° 2020-04 du 3 juillet 2020 a absorbé le plan comptable agricole dans le plan comptable général et a remanié les numéros de compte habituellement utilisés. J'ai extrait les comptes qui concernent l'agriculture de ce plan comptable général en vigueur. Dans cet ouvrage j'utilise les termes « plan comptable pour l'agriculture », justement pour faire cette distinction entre la norme (le plan comptable agricole n'existe plus) et le besoin réel d'extraction des comptes destinés à l'agriculture.

Le livre est composé de 12 chapitres, soit 12 séquences de travail de l'ordre d'une bonne heure en moyenne. À la fin des chapitres il peut y avoir :

- un résumé qui reprend l'essentiel du chapitre (pour comprendre et assimiler) ;
- un ou plusieurs exercices « à vous de jouer », dont les corrigés sont habituellement en annexe ;
- un bonus qui est un supplément destiné à ceux qui veulent se cultiver davantage sur un thème.

Il est possible de travailler la comptabilité sans lire les bonus.

Imprimer le plan comptable très abrégé sera plus facile pour effectuer les exercices.

Abréviations employées dans cet ouvrage

AE : associé exploitant	Janv : janvier
amort : amortissements	immos : immobilisations
ANE : associé non exploitant	IR : Impôt sur le Revenu
Appros : approvisionnements	IS : Impôt sur les sociétés
BA : Bénéfice Agricole	MSA : mutuelle sociale agricole (la sécurité sociale des agriculteurs)
BO : bilan d'ouverture	mad ou cmad : mise à disposition
ch : chèque	Nov : novembre
Cpte : compte	Oct : octobre
Coop : coopérative	phyto : phytosanitaire
dot : dotation	SCEA : société civile d'exploitation agricole
EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée	sept : septembre
Fév : février	Tsol : tournesol
GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun	virt : virement

Convention mathématique

Par convention l'année N est l'année en cours ; N-1 pour l'année précédente et N+1 pour l'année suivante. Par exemple N = 2024 ; N-1 = 2023 et N+1 = 2025.

Employez plutôt le séparateur de milliers pour les euros, la lecture en est facilitée.

Ex. : 14 568 € plutôt que 14568 € ; 12 765 539 € plutôt que 12765539 €.

Préface	XIII
Avant-propos : objectifs de ce livre et méthodes	XV
1. Quelques notions sur les exploitations agricoles	
1.1 Définition de l'activité agricole	1
1.2 Les formes juridiques des entreprises agricoles	1
1.3 Le foncier	2
1.4 La fiscalité	4
1.5 Les aides PAC	4
1.6 Quelques organismes agricoles	4
BONUS	
Quelques définitions technico-économiques pour mieux comprendre le vocabulaire agricole .. 7	
a. L'élevage	7
b. Les cultures	8
c. Les coupes de foin et d'herbes pour les animaux	9
d. Le matériel agricole	10
e. La gestion de l'entreprise	11
2. Quelques notions sur la comptabilité	
2.1 Définition de la comptabilité	13
2.2 En quoi la comptabilité est-elle utile ?	13
2.3 Quelles sont les obligations comptables et pour qui ?	13
2.4 Qu'est-ce qu'un exercice comptable ?	14
2.5 Exemple de compte de résultat et de bilan	14
2.6 Comptabilité de trésorerie ou comptabilité d'engagement ?	17
3. Les classes du plan comptable	
3.1 Les différentes classes	19
3.2 Comment ranger les classes	21
3.3 À vous de jouer ! (corrigé en annexe 3)	21
3.4 Exemple de compte de résultat et de bilan : Entreprise L'abeille qui vibre	22
BONUS	
Précisions supplémentaires sur la comptabilité	24
4. Les comptes (du plan comptable pour l'agriculture)	
4.1 Comprendre le plan comptable pour l'agriculture	25
4.2 Exercice présenté et corrigé sur le plan comptable pour l'agriculture	26
4.3 À vous de jouer ! (corrigé en annexe 4)	27
Plan comptable abrégé pour l'agriculture	29

5. L'enregistrement des données	
5.1 Exercice corrigé et commenté : Entreprise Equinoxe	31
5.2 À vous de jouer : GAEC JEANVEU (corrigé en annexe 5)	35
BONUS	
Quelques informations sur les sociétés agricoles	37
a. Les trois grandes sociétés agricoles : GAEC, EARL, SCEA	37
b. Les autres formes sociétaires	38
6. L'établissement de la TVA agricole	
6.1 Présentation de la TVA	41
6.2 Connaître les différents taux applicables selon les biens vendus	43
6.3 Méthodes de calcul	43
6.4 Exercices de calcul de TVA (autocorrection)	44
6.5 Enregistrement sur le journal	44
6.6 À vous de jouer : EARL André (corrigé en annexe 6)	46
BONUS	
Quelques explications complémentaires sur la TVA agricole	48
a. La TVA au régime simplifié agricole (dite RSA)	48
b. La TVA au régime du remboursement forfaitaire RFA	48
7. Le bilan de création	
7.1 Premier exercice commenté et corrigé : Muriel s'installe	51
7.2 Second exercice commenté et corrigé : création du GAEC des Laures	54
7.3 À vous de jouer : bilan d'ouverture de la SCEA des cousins (corrigé en annexe 7)	56
BONUS	
Les subventions	58
a. La subvention d'équilibre	58
b. La subvention d'investissement (ou d'équipement)	58
c. La subvention d'exploitation (ou de fonctionnement)	59
8. L'amortissement – présentation	
8.1 Comprendre et enregistrer comptablement l'amortissement	61
8.2 Éléments complémentaires	63
BONUS	
Aller plus loin sur l'amortissement	65
a. Quels animaux amortir ?	65
b. Que se passe-t-il si le bien est vendu en cours d'amortissement ?	65
c. Que se passe-t-il quand le bien a fini d'être amorti ?	66
d. Que se passe-t-il si un bien immobilisé non amortissable est vendu ?	67
9. L'Amortissement – exercices	
9.1 Premier exemple commenté et corrigé : EARL Gazoui	69
9.2 À vous de jouer : EARL Queltoupie – Gaec Saverdi – Scea Cargoël (corrigé en annexe 8)	71

10. Les stocks	
10.1 Comprendre l'inventaire des stocks et en-cours	75
10.2 Comprendre la notion de variation de stock	76
10.3 La variation de stock de matières premières et marchandises et utilisation du compte classe 6	77
10.4 Variation de stocks de produits semi-finis et finis et utilisation du compte de la classe 7	79
10.5 À vous de jouer : exercice de variation de stock d'aliments de bétail (corrigé en annexe 9)	81
BONUS	
Les principales méthodes de valorisation des stocks	83
a. Le prix d'achat	83
b. Le coût de revient	83
c. Le calcul forfaitaire	84
d. Le cours du marché	84
e. Les mercuriales	84
f. Conclusion sur le stock	84
11. Le compte de résultat	
11.1 Présentation d'un exercice commenté et corrigé : Entreprise Julien	85
11.2 À vous de jouer : Entreprise Sarah (exercice corrigé en annexe 10)	87
BONUS	
Les régimes fiscaux d'imposition des entreprises agricoles	89
a. Le micro-BA	89
b. Le régime du bénéfice agricole au réel	90
c. Le régime de l'impôt sur les sociétés	91
12. Le bilan de clôture	
12.1 Premier exercice commenté et corrigé : bilan de la clôture N de la SCEA Roulez	93
12.2 À vous de jouer, premier exercice : EARL Boldair (correction en annexe 11)	99
BONUS	
Le compte courant associé	102
12.3 Exercice final : Entreprise Jeanne (corrigé en annexe 12)	104
Annexes	111
Plan comptable pour l'agriculture	125
Webographie	135

Le mouvement de mobilisation des agriculteurs de ces derniers mois nous a rappelé l'importance de ce secteur d'activité pour nos vies. Nous avons pour la plupart d'entre nous des aïeux cultivateurs, paysans, mais nous avons choisi d'autres voies et ne connaissons plus le monde paysan et leur travail.

Lors de mes études de comptabilité et ultérieurement dans les formations que j'ai pu suivre, la comptabilité agricole était peu abordée, voire inexistante, ou alors très technique, supposant des connaissances avancées. En pratique elle semblait réservée à certains cabinets ou experts comptables, principalement en province et en dehors des grandes villes, et paraissait très spécifique.

Pour se former, il était nécessaire de consulter les ouvrages techniques juridiques et comptables ainsi que la documentation fiscale. Néanmoins, il manquait de nombreuses informations sur l'activité elle-même, son langage, son processus, son organisation. Souvent, il fallait recouper plusieurs sources d'information et se faire sa propre méthodologie.

Par ailleurs, de nombreuses formations proposées s'adressent essentiellement aux professionnels agricoles, exploitants ou proches, conseillers, gestionnaires ou banquiers et n'abordent la comptabilité que sous forme de notions. En effet, cette dernière apparaît souvent fastidieuse, peu ludique ; elle est alors présentée accessoirement à d'autres thèmes. Pour autant, elle est essentielle pour comprendre la gestion et les résultats d'une entreprise.

Il manquait un ouvrage permettant de s'initier à la comptabilité agricole de manière plus didactique et se familiariser avec ses spécificités.

À ce titre, le livre d'Etienne Lelièvre est un manuel pratique à l'usage de ceux et celles, néophytes, étudiants, gestionnaires, professionnels, etc. qui cherchent à acquérir des bases pour pouvoir retranscrire les opérations agricoles en comptabilité.

À sa lecture, en fonction de notre niveau de connaissance, nous découvrons ou approfondissons différentes notions agricoles et comptables, avant d'aborder comment sont construits un compte de résultat et un bilan.

Clairement et progressivement, l'auteur nous guide dans la découverte et la compréhension des rudiments de la tenue d'une comptabilité agricole : diverses notions sur l'agriculture et ses modes d'exercice, le plan comptable pour l'agriculture, l'enregistrement des données, la TVA agricole, les amortissements, les stocks, etc.

Il nous fait bénéficier de son expérience de formateur et de conseiller de chefs d'entreprise au travers de la construction et de la manière dont les thèmes sont abordés dans ce livre.

La pédagogie de cet ouvrage peut conduire à s'éloigner quelque peu des formations traditionnelles comptables. Le but en est essentiellement de nous permettre de nous familiariser plus facilement avec ces concepts.

L'apprentissage est progressif et encourage à faire siennes les notions abordées. Elles sont mises en pratique et en valeur par des exercices et s'ouvrent sur des compléments qui pourront aiguïser notre curiosité et nous inciter à approfondir. Chaque paragraphe peut être abordé séparément.

Il s'agit d'une initiation, et je souhaite que la lecture de cet ouvrage encourage des lecteurs à se familiariser et comprendre la comptabilité agricole, en percevoir le sens, désirer approfondir et pourquoi pas s'engager sur cette voie professionnelle, qui peut paraître rébarbative, mais pour peu que l'on s'en donne la peine, se révèle très enrichissante.

Gylène GILIS
Expert-comptable
AGC MIDI MED
Ordre des Experts-Comptables Occitanie

AVANT-PROPOS : OBJECTIFS DE CE LIVRE ET MÉTHODES



Bienvenue pour cette initiation à la comptabilité agricole française (et plus précisément métropolitaine pour les taux de TVA) !

Comme beaucoup de français, je suis attaché historiquement au monde agricole. J'ai de nombreux ancêtres agriculteurs, un arrière-grand-père régisseur d'un domaine viticole en Anjou, un grand-père paysagiste en région parisienne et un père ingénieur agronome. Pour les jeunes générations vivant en ville, les attaches à la terre et au monde rural disparaissent aujourd'hui. Mais la nature (ou plutôt l'homme) ayant horreur du vide et les besoins de ressourcement étant de plus en plus forts, il y aura bien un jour un grand retour à la terre, au concret, à l'essentiel.

Le monde agricole a son propre langage technique, une réglementation spécifique liée à une longue histoire avec un ministère dédié et son code juridique (le code rural et de la pêche maritime). L'agriculture est en somme un monde, avec toutes ses particularités, ses coutumes, ses règles, sa propre sécurité sociale, sa propre fiscalité qui a innové parfois au profit des autres secteurs d'activité, et sa comptabilité !

Mon grand-père maternel était comptable indépendant pour des commerçants parisiens à l'ère des registres de recettes-dépenses. Il se rendait régulièrement chez ses clients. Là, il prenait sa plume et l'encrier pour noter sur le registre les ventes journalières, les achats et dépenses, les retraits personnels du commerçant. Puis il calculait les résultats mensuels et annuels, puis le solde bancaire avec sa calculatrice de poche PICMA. Il a pris sa retraite avant 1968 et l'arrivée de la TVA pour les commerçants de détail. La TVA a été généralisée aux agriculteurs en 1969 ; puis en 1972 a été créé le régime d'imposition au réel.

Dans la continuité de mon grand-père, j'ai appris volontairement la comptabilité générale, il y a plus de trente ans, pour mieux comprendre le monde de l'entreprise quand j'ai commencé à faire du conseil d'entreprise. En effet, comment comprendre l'économie d'une entreprise si on ne comprend pas les mécaniques de la comptabilité ?

Ultérieurement, j'ai découvert le monde agricole et sa comptabilité, pendant d'autres études, puis comme chef d'entreprise agricole, mais aussi en devenant conseiller puis juriste au sein du cabinet d'expertise comptable Cerfrance de Castelnaudary.

Aujourd'hui, les agriculteurs confient leurs comptabilités à des cabinets d'expertise comptable dont les outils se perfectionnent : logiciel comptable complexe, numérisations de documents, échanges de données informatisés. Alors à l'heure de l'intelligence artificielle, certains se demandent s'il faut encore apprendre la comptabilité ou toute autre matière. C'est pourtant en étant instruit que l'on peut programmer, contrôler, superviser une machine. Imaginez par exemple que vous demandiez à un ordinateur de vous indiquer une bonne stratégie d'investissement. Alors il vous faut lui poser la

bonne question, comprendre sa réponse selon un langage commun, et s'assurer que cette réponse soit exacte. Être instruit va vous donner la liberté et une puissance de réflexion, une capacité et une rapidité de discernement et d'action.

Je suis persuadé que chaque étudiant, et surtout s'il se destine au management, devrait s'initier à la comptabilité en s'exerçant à sa mécanique de base pour avoir une vision plus systémique de l'entreprise.

Comment en effet faire, du prévisionnel, ou bien sûr de l'analyse financière, du coût de revient, du contrôle de gestion, de la stratégie ou tout bonnement du droit, du marketing ou du commerce, sans une bonne initiation à la comptabilité ?

Paradoxalement, pour cette initiation comptable que je vous propose, je recommande l'écriture manuelle ou un logiciel de type Excel, le temps que le cerveau s'habitue à la mécanique de base de la comptabilité. Bien sûr, il sera plus plaisant ensuite d'utiliser un logiciel dédié pour calculer un amortissement...

Cet ouvrage n'a pas pour ambition de présenter de manière exhaustive tous les cas ou situations, et réglementations que l'on peut rencontrer dans l'agriculture. Il a pour objectif principal de présenter un socle de connaissances sur la comptabilité à toute personne intéressée.

Par simplification, la comptabilité présentée ici mixe la comptabilité d'engagement (à partir des factures et leurs flux différés), et la comptabilité de trésorerie (les flux immédiats). Cette méthode ne correspond pas à un apprentissage classique, mais est bien adaptée pour comprendre les mécanismes comptables.

Le but est de vous permettre d'atteindre le premier niveau de comptabilité agricole : réaliser un compte de résultat et un bilan, avec un plan comptable pour l'agriculture très abrégé. Cette initiation s'adresse donc à tous ceux qui veulent une méthode simple et rapide pour avoir les premiers rudiments de la comptabilité agricole, tout en apprenant sur le monde agricole.

C'est tout le sens de ce livre qui est l'aboutissement d'un bon nombre d'années d'enseignement agricole auprès d'étudiants en Bac professionnel, BTS, Bachelor ou Master.

Bon apprentissage !

QUELQUES NOTIONS SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

1

Commençons par un petit test sur votre connaissance du monde agricole (réponses en annexes 1 et 2) :

- 1) L'agriculteur est étymologiquement celui qui cultive son champ (ager : champ ; cultor : cultivateur). Si vous aviez à définir un peu plus l'agriculture, que diriez-vous ?
- 2) Fermez les yeux et trouvez sept filières agricoles en ne cherchant que dans votre mémoire. En voici une : apiculture. Une filière agricole regroupe l'ensemble des acteurs (essentiellement producteurs ou éleveurs, négociants) autour d'un même groupe de produits agricoles.

1.1 Définition de l'activité agricole

« Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation... » (art. L311-1 Code rural et de la pêche maritime).

L'administration fiscale parle de croît (croissance d'un animal ou d'un végétal).

Vendre les produits de son exploitation agricole relève bien d'une activité agricole.

Pour s'installer agriculteur ou exploitant il faut un minimum de surface foncière ou équivalent (voir pour l'installation les sites internet de la Chambre d'agriculture et de la MSA). Un accompagnement d'un conseiller agricole est vivement recommandable.

1.2 Les formes juridiques des entreprises agricoles

Une personne physique ou morale qui réalise une activité agricole professionnelle doit s'immatriculer auprès de l'INPI pour obtenir un numéro SIREN, ce qui crée une personnalité juridique propre à l'entreprise. Le SIRET est le numéro de l'établissement (puisque une entreprise peut avoir plusieurs établissements). (Pour s'en souvenir SirEN = Entreprise ; SirET = Établissement).

Une personne physique majeure peut donc créer une entreprise individuelle agricole (mais pas sous la forme d'une autoentreprise). Il aura cependant besoin de certaines autorisations (détention de cheptel, autorisation d'exploiter du foncier, bail, diplômes...) et devra se conformer à différentes réglementations (assurances, affiliation sociale et fiscale...). Le chef d'exploitation ou exploitant est responsable de son entreprise.

Plusieurs personnes physiques peuvent créer ensemble une société avec un objet social agricole. Ils réalisent leurs activités agricoles (en tant que céréalier, viticulteur,

marâcher...) dans un ou plusieurs établissements. Ces personnes seront associés exploitants (AE) ou non (ANE associés non exploitants), prenant part à l'activité ou non, participant aux travaux ou non. Un associé exploitant doit être affilié et cotiser à une caisse de sécurité sociale : la MSA mutuelle sociale agricole qui est la principale caisse pour le monde agricole. Il existe différentes formes juridiques sociétaires en agriculture dont les trois grandes formes de sociétés civiles agricoles les plus courantes qui seront utilisées dans les exercices :

- EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée.
- GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun.
- SCEA : société civile d'exploitation agricole.

Pour en savoir davantage sur les formes sociétaires, voir le *Bonus à la fin du chapitre 5*.

1.3 Le foncier

La plupart des activités agricoles nécessitent un lieu pour travailler. Généralement il faut du foncier bâti (les hangars et autres bâtiments utiles à l'entreprise) et/ou du foncier non bâti (les terres, landes, prairies). Pour les ostréiculteurs, le lieu d'exploitation s'appelle un parc (soumis à une concession).

La SAU (surface agricole utile) correspond aux parcelles exploitées.

En agriculture, sauf à calculer la surface d'un bâtiment, les agriculteurs parlent en hectares !

- ha = hectare : un ha = 10 000 m² (100 m × 100 m, note : un terrain de football fait environ 100 m × 65 m) ;
- a = are un are = 100 m² ;
- ca = centiare : un centiare = 1 m².

Exemples : 15 ha 62 a 08 ca = 156 208 m² ; 135 ha 45 a 76 ca = 1 354 576 m²

Le commodat, oral ou écrit, est un prêt à usage, contrat fondé sur l'art. 1874 du code civil (durée d'un an renouvelable) qui permet par exemple à un propriétaire de prêter gratuitement du foncier à un exploitant.

Le bail rural (du code rural) ou bail agricole classique est de neuf ans, renouvelable. Le bail peut être verbal (il est alors plus difficile de prouver la date du début du bail).

Il existe aussi un bail notarié à long terme qui présente des avantages fiscaux pour le bailleur.

Une forme de bail plus ancien demeure dans certaines régions, le métayage, qui répartit les risques, les charges et les bénéfices de l'exploitation entre le bailleur et le métayer (locataire).

Le bailleur est le propriétaire du foncier ; le fermier est le locataire du foncier. On dit que le bailleur donne à bail, car il a contracté un bail à fermage avec un fermier.

Un bailleur ne peut donner un fermage qu'à un exploitant agricole (personne physique ou société agricole, donc quelqu'un déjà immatriculé comme exploitant agricole).

Le fermier paie un fermage en contrepartie de son droit d'exploiter le foncier (loyer sous la forme de paiement en argent). Le montant doit tenir compte du barème préfectoral qui fixe une fourchette du montant du fermage par hectare.

Le fermier peut être :

- Un exploitant en entreprise individuelle.
- Un exploitant associé d'une société. Dans ce cas cet associé va mettre à disposition de la société son fermage pendant le temps où il sera associé. (Vous trouverez écrit mad = mise à disposition ou cmad = convention de mise à disposition). En fait et par simplification, la société paiera directement le bailleur.
- Une société agricole.

Le propriétaire peut être :

- Un tiers (quelqu'un qui n'est pas associé de la société), de la famille ou non, personne physique ou personne morale.
- L'exploitant d'une entreprise individuelle agricole qui exploitera donc lui-même son propre foncier (avec ou sans paiement du fermage).
- Un associé qui mettra son foncier à disposition de la société dans laquelle il est AE (associé exploitant).
- La société agricole qui exploite, si elle achète elle-même du foncier.

Exemples

Paul est bailleur et donne en fermage 3 ha 22 a 43 ca à Jeanne qui va les exploiter pour faire du maraîchage. Ce fermage a donné lieu à un bail rural signé le 1^{er} novembre N. Il est prévu un paiement global du fermage pour 600 € sans TVA.

Jean est propriétaire de 6 ha 30 a 56 ca. Il les met à disposition de l'EARL dans laquelle il est associé exploitant. En contrepartie, il a été décidé d'un loyer de mad de 850 € HT avec TVA au taux normal de 20 %.

Patricia est propriétaire de 45 ha et elle est aussi la grand-mère de Julia qui veut s'installer comme agricultrice. Patricia partant à la retraite décide de signer un commodat avec sa petite-fille pour faciliter son installation. Elles reverront ensemble dans quelques années la situation de ce foncier.

Un GFA détenu en propriété par la famille Dupin possède 22 ha 30 a 12 ca. Le GFA donne 10 ha 30 a à bail à long terme à un tiers non-membre de la famille, prénommé Henri pour un fermage de 2 000 € HT. Le reste est donné à bail à long terme à la petite-fille, Julie Dupin, qui s'installe comme maraîchère pour un fermage de 1 300 € sans TVA.

2.1 Définition de la comptabilité

La comptabilité est un système d'organisation des comptes, selon une méthode convenue (langage commun).

Elle permet de classer, d'enregistrer les données chiffrées essentielles provenant des factures et des flux financiers.

La comptabilité a pour finalité de présenter des documents synthétiques reflétant une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'entreprise (bilan), et du résultat de l'entreprise (compte de résultat) à la date de clôture (la date de clôture est définie un peu plus loin).

2.2 En quoi la comptabilité est-elle utile ?

La comptabilité permet de connaître le bénéfice de l'entreprise qui peut subir une imposition.

Mais la comptabilité permet aussi de :

- Connaître la situation de son entreprise ;
- Partager cette situation avec des associés ou des conseillers ;
- Demander un emprunt ;
- Mieux gérer et piloter son entreprise ;
- Faciliter la valorisation de l'entreprise avec ses conséquences patrimoniales (vente de ses parts sociales, de son fonds, d'une branche d'activité ou de l'entreprise, transmission du patrimoine).

2.3 Quelles sont les obligations comptables et pour qui ?

La comptabilité classique consiste surtout à établir un bilan, un compte de résultat et des annexes tous les 12 mois. Toutes les entreprises au réel ou à l'impôt sur les sociétés, et de manière générale toutes les sociétés ont cette obligation comptable.

Un GAEC au micro-BA a besoin d'un résultat affectable aux associés et d'avoir une présentation des comptes à l'assemblée générale.

Les jeunes agriculteurs s'installant avec des aides publiques, même en entreprise individuelle au micro-BA, doivent avoir des comptes susceptibles de vérifier le revenu disponible.

À cette obligation légale de transmettre une information suffisante et codée, s'ajoute l'obligation fiscale : faire une déclaration à partir des éléments collectés dans la comptabilité afin d'établir l'impôt dû. Nous parlerons plus loin des obligations comptables liées à la TVA.

2.4 Qu'est-ce qu'un exercice comptable ?

Un exercice comptable représente une période d'activité, normalement de 12 mois, donnant lieu à une obligation comptable.

On parle d'exercice civil quand l'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année (c'est obligatoire pour une SCI, un GFA bailleur par exemple, et pour les entreprises agricoles au micro-BA).

L'exercice comptable est dit décalé s'il commence à une autre date que le 1^{er} janvier. Par exemple une entreprise peut choisir d'avoir un exercice du 1^{er} juillet N au 30 juin N+1 ; ou un exercice du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Le bilan d'ouverture (BO) se situe au premier jour de l'exercice comptable. La date de clôture est le dernier jour de l'exercice comptable, donnant lieu à un bilan de clôture. Le BO de N+1 est identique au bilan de clôture de N. Exemple : exercice comptable du 1^{er} avril au 31 mars N ; donc le BO du 1^{er} avril N+1 comprend les mêmes nombres que le bilan de clôture du 31 mars N.

Exceptionnellement et en respectant la réglementation en vigueur, l'exercice comptable peut avoir plus de douze mois lors de la création (pour les sociétés commerciales) ou par décision du chef d'entreprise lors d'une modification de l'exercice.

2.5 Exemple de compte de résultat et de bilan

Ce sont des documents assez synthétiques, mais il est possible qu'ils soient plus détaillés. Par exemple pour le poste « ventes d'origine végétale » dans un compte de résultat, vous pouvez avoir une ligne pour les ventes de blé, une pour le colza et une pour le tournesol. Les logiciels comptables prévoient de nombreuses éditions possibles qui dépendent des choix de gestion de l'entreprise et de sa taille.

COMPTE DE RÉSULTAT
Entreprise : La Chouet

	du 1/1/N au 31/12/N 12 mois	du 1/1/N-1 au 31/12/N-1 12 mois	Variation entre les 2 années en valeur
Produits d'exploitation			
Ventes d'origine végétale	441 675	473 364	-31 689
Ventes de produits transformés	241 101	248 079	-6 978
Chiffre d'affaires	682 776	721 443	-38 667
Variation d'inventaire de la production	74 845	-44 504	119 349
Production immobilisée	3 456		3 456
Production autoconsommée	8 532	9 700	-1 168
Production de l'exercice	769 609	686 639	82 970
Indemnités et subventions d'exploitation	91 409	91 988	-579
Reprise sur provisions et transferts	10 482	24 314	-13 832
Autres produits	84	4	80
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	871 584	802 945	68 639
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises et appros	295 296	190 092	105 204
Variation de stocks	-29 265	801	-30 066
Achats d'animaux	15 357	23 002	-7 645
Autres achats et charges externes	329 185	299 420	29 765
Impôts, taxes et versements assimilés	4 232	4 781	-549
Rémunérations	107 787	102 825	4 962
Autres charges sociales	9 086	7 317	1 769
Amortissements et provisions	130 280	114 544	15 736
Autres charges	2	2	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	861 960	751 784	110 176
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 624	51 161	-41 537
Produits financiers	5 297	1 777	3 520
Charges financières	6 929	7 468	-539
RESULTAT FINANCIER	-1 632	-5 691	4 059
RESULTAT COURANT	7 992	45 470	-37 478
Produits exceptionnels	26 458	110 250	-83 792
Charges exceptionnelles	4 669	15 469	-10 902
RESULTAT EXCEPTIONNEL	21 789	94 781	-72 890
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 781	140 251	-110 368

Entreprise : La Chouet

BILAN

ACTIF				
	Brut	Amortis- sements	Net au 31/1/N	Net au 31/1/N-1
Immobilisations incorporelles	6 000		6 000	
Immobilisations corporelles				
Aménagements fonciers	74 516	28 152	46 364	53 815
Constructions	226 420	196 107	30 313	37 131
Installations techniques, matériel, outillage	1 758 788	1 330 194	428 594	440 187
Autres immobilisations corporelles	57 289	55 630	1 659	1 451
Plantations immobilisées	1 655	1 515	141	141
Immobilisations en cours	61 742		61 742	
Immobilisations financières				
Participations	36 646		36 646	36 546
Autres immobilisations financières	36		36	36
ACTIF IMMOBILISE	2 223 092	1 611 598	611 495	569 307
Biens vivants et stocks	87 858		87 858	60 443
Stocks approvisionnements et productions	192 634		192 634	115 940
Créances				
Clients et comptes rattachés	202 790	2 000	200 790	269 299
Autres clients et comptes rattachés	210 799		210 799	187 559
Autres créances	84 914		84 914	111 639
Avances et acomptes versés sur commande	4 944		4 944	4 301
Disponibilités	27 613		27 613	86 040
ACTIF CIRCULANT	811 552	2 000	809 552	835 221
TOTAL ACTIF	3 034 644	1 613 598	1 421 047	1 404 528

PASSIF		
	Net au 31/1/N	Net au 31/1/N-1
Capital	152 449	152 449
Résultat de l'exercice	29 781	140 251
Subventions d'investissements	19 850	23 558
Provisions réglementées	48 787	52 675
CAPITAUX PROPRES	250 867	368 933
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	381 780	479 679
Découverts et concours bancaires	132 146	
Emprunts et dettes financières diverses	2 043	2 766
Dettes associés (Comptes courants associés)	270 678	213 036
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 140	86 082
Personnel	5 808	6 431
Organismes sociaux	1 491	609
Autres dettes fiscales et sociales	13 605	22 194
Dettes fiscales et sociales	20 904	29 234
Autres dettes	196 585	195 564
DETTES	1 170 180	1 035 595
TOTAL PASSIF	1 421 047	1 404 528

2.6 Comptabilité de trésorerie ou comptabilité d'engagement ?

Il existe deux méthodes d'enregistrement des données comptables : la comptabilité de trésorerie et la comptabilité d'engagement.

L'enregistrement des opérations en comptabilité de trésorerie est réalisé sur la base des encaissements et décaissements (les flux financiers). On part donc de la date d'encaissement ou de décaissement. L'écriture est plus simplifiée, mais l'historique est moins précis.

L'enregistrement des opérations en comptabilité d'engagement est réalisé sur la base des engagements donnés (factures envoyées aux clients) et reçus (factures des fournisseurs). On part de la facture (fait générateur) puis de la régularisation de cette facture par le paiement. Il y a donc plusieurs écritures à plusieurs dates (celle du fait générateur, puis plus tard celle du règlement de cet engagement).

Comme indiqué précédemment, une méthode mixte peu conventionnelle est parfois retenue dans cet ouvrage, pour permettre un apprentissage plus facile.

Avant de poursuivre, un petit test

Répondez rapidement en quelques mots-clefs sans faire de phrase :

- À quoi sert la comptabilité ?
- Définissez le bilan ?
- Définissez le compte de résultat ?
- Si l'exercice comptable commence le 1^{er} septembre, quelle est la date de clôture ?

Le résumé va vous aider si vous avez rencontré des difficultés pour répondre à l'une ou l'autre des questions.

Résumé à retenir

- La comptabilité permet de classer selon une méthode convenue les chiffres essentiels d'une entreprise dans des documents communicables et compréhensibles.
- La plupart des entreprises doivent réaliser tous les 12 mois : Un bilan = photographie fidèle du patrimoine à un moment T ; un compte de résultat = pour connaître aussi le bénéfice ou la perte d'une année d'activité
- L'exercice comptable de 12 mois, dont les dates sont choisies durablement par l'entreprise, se déroule avec un bilan d'ouverture marquant le début d'exercice, un compte de résultat en fin d'exercice et un bilan de clôture qui servira comme bilan d'ouverture pour l'exercice suivant.
- Ex. : au 1^{er} mars N (date de début d'exercice comptable) : bilan d'ouverture. Au 28 février N+1 (date de clôture) : compte de résultat + bilan de clôture.

LES CLASSES DU PLAN COMPTABLE

3

Le plan comptable est organisé en 8 classes (la 8^e n'est pas étudiée ici) et chaque classe est associée à un chiffre. **Notez que les 5 premières classes = le bilan. Les classes 6 et 7 = le compte de résultat.**

3.1 Les différentes classes

Classe 1 : comptes de capitaux (au passif)

Les comptes de capitaux sont les ressources dont l'entreprise a besoin (prêtées durablement par les associés ou empruntées auprès des banques). Elles sont utilisées par l'entreprise pour investir et lui permettre de faire fonctionner l'activité. Ces ressources proviennent aussi du résultat généré par l'entreprise grâce à son activité. Ce résultat peut être conservé en réserves ou en report à nouveau et donc faire partie des ressources. Le résultat peut aussi être affecté ou distribué aux associés qui en disposeront pour leurs besoins personnels. Dans ce dernier cas, le résultat ne reste pas dans les capitaux propres de l'entreprise.

Il s'agit principalement du capital social (en entreprise individuelle il s'agit du capital individuel), des réserves, du report à nouveau, du résultat et des emprunts.

Les associés détiennent le capital social sous la forme de parts sociales qu'ils reçoivent en contrepartie des apports qu'ils réalisent au moment de la création de la société ou plus tard dans le cadre d'une augmentation de capital (en nature comme un tracteur, un ordinateur... ; ou en espèces donc de l'argent).

Classe 2 : comptes des immobilisations (à l'actif)

Les immobilisations sont tous les biens achetés par l'entreprise et nécessaires durablement à l'activité de l'entreprise, par exemple du foncier, un tracteur, des animaux reproducteurs, et qui ont une certaine valeur. Un stylo est un bien durable, mais n'ayant pas une valeur suffisante (environ 500 €) on ne l'immobilise pas dans la comptabilité.

Elles sont principalement incorporelles comme les brevets ou le fonds (car elles n'ont pas de corps, ne sont pas matérialisables), mais peuvent aussi être corporelles (foncier, plantations pérennes, matériel, cheptel reproductif...), ou financières (parts sociales bancaires, participations).

Classe 3 : comptes des stocks et en-cours (à l'actif)

À la date de clôture un inventaire est établi pour connaître tous les stocks de l'entreprise : engrais, semences, céréales, produits transformés, produits récoltés non encore vendus...

Les avances aux cultures correspondent aux frais engagés dans le cycle de production (par comparaison on pourrait parler de la valeur estimée d'un produit semi-fini comme une voiture en cours d'assemblage). Par exemple, une entreprise céréalière qui clôture le 31 décembre ; elle a labouré puis semé du blé en novembre : il s'agit bien de frais engagés en vue d'une future récolte. L'entreprise établit une valeur de ses avances aux cultures à la date de la clôture.

Classe 4 : comptes de tiers (à l'actif ou au passif)

Les comptes de tiers servent à connaître la situation de ce que l'entreprise :

- attend comme somme d'argent (créances et avances clients) ;
- doit (compte courant associé, dettes fiscales, sociales, fournisseurs).

Une créance est une somme d'argent que l'entreprise est en droit d'attendre de quelqu'un, d'un client, d'un organisme.

Une dette est une obligation que l'entreprise a de payer une somme d'argent (à un fournisseur, un salarié, pour des charges sociales, fiscales...). Elle s'y est engagée.

Le compte courant associé pour une société ou le compte exploitant pour une entreprise individuelle est un compte comptable qui note tous les retraits que l'exploitant ou l'associé a fait pour son compte personnel ; mais aussi les avances de trésorerie qu'il fait à l'entreprise, la rémunération que l'entreprise doit à l'associé, sa part de résultat, les mises à disposition sur des biens que l'associé a en propriété... Donc c'est un moyen de tracer les entrées et sorties d'argent réalisées par l'associé ou l'exploitant.

Classe 5 : comptes financiers

Banque, caisse et placements. Une situation exacte des comptes bancaires et placements est faite pour avoir une vision complète du patrimoine de l'entreprise à la date de clôture.

Classe 6 : comptes de charges

Tout ce qui est acheté et consommé en biens ou services utiles pour l'activité de l'entreprise et qui vont donc diminuer le résultat de l'entreprise ; et les charges d'exploitation, les charges exceptionnelles ou financières.

Classe 7 : comptes de produits

Ce qui est vendu et tout ce qui va augmenter le résultat de l'entreprise : chiffre d'affaires (ventes), production autoconsommée, subventions d'exploitation (aides PAC), variation de stock de produits ; produits d'exploitation, produits exceptionnels ou financiers.

Les produits : terme comptable plus large que la notion de chiffre d'affaires.

La production autoconsommée : l'exploitant peut manger les produits de sa ferme, ils doivent être valorisés pour le compte de résultat. Il faut donc en tenir compte dans la comptabilité.

Cet ouvrage offre aux lecteurs une compréhension claire et accessible des fondamentaux de la comptabilité agricole française, grâce à une méthode d'apprentissage simple et abordable.

L'auteur, fort de son expérience d'enseignant en comptabilité agricole, a conçu cet ouvrage dans un esprit pédagogique. Composé de chapitres courts et structurés, il facilite l'apprentissage des mécanismes comptables. Les exemples concrets et les cas commentés sont suivis d'exercices pratiques, dont les corrections sont fournies en annexe. Chaque chapitre se termine par des résumés et des bonus, permettant d'approfondir les connaissances sur les aspects juridiques, comptables et fiscaux du monde agricole.

Riche et accessible, cet ouvrage s'adresse à tous ceux qui gravitent autour du secteur agricole, qu'ils soient étudiants, entrepreneurs, associés, conseillers, banquiers, notaires, comptables, avocats ou simplement intéressés par une installation en milieu rural.

***Étienne Lelièvre** a été chef d'entreprise d'une pépinière ornementale. Il est diplômé d'une maîtrise en Droit privé, Major d'un Master 2 en droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires, d'un BTS en comptabilité-gestion, d'un DEPCF et d'un DU de Médiation. Il a passé 15 ans comme juriste-fiscaliste en Cabinet d'Expertise-Comptable en milieu rural. Il enseigne aussi à La Raque (11) et à l'Ihedrea-Toulouse, et est devenu Médiateur près des Cours d'Appel de Montpellier et de Toulouse.*